

# Rapport annuel du Service public de l'emploi

—  
2010



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Service public de l'emploi SPE**  
**Amt für den Arbeitsmarkt AMA**



—  
Direction de l'économie et de l'emploi **DEE**  
Volkswirtschaftsdirektion **VWD**



---

# Sommaire

---

2 **Editorial du Directeur de l'économie et de l'emploi**

---

3 **Message du Chef du Service public de l'emploi**

---

4 **Mission du SPE**

---

5 **Chômage**

---

10 **Marché du travail**

---

16 **Droit**

---

18 **Services généraux**

---

19 **Ressources humaines**

---

20 **Adresses utiles**

---

22 **Impressum**

---

---

# Editorial du Directeur de l'économie et de l'emploi

---

*Les 189 collaborateurs du SPE n'ont décidément jamais le temps de souffler. Je tiens donc d'emblée à les remercier et à les féliciter ici pour leur infatigable engagement. Car après une année 2009 dominée par une lutte acharnée contre les effets de la crise économique, 2010 les a ainsi immédiatement emportés dans une puissante dynamique de changement.*



Beat Vonlanthen

---

Pas question donc pour eux de se laisser porter par la vague d'une embellie qui leur doit pourtant beaucoup. Car il est clair que si notre canton a pu profiter au mieux de la reprise amorcée en début d'année, c'est aussi grâce au fantastique travail effectué en amont par l'équipe du SPE sur le front de la lutte contre le chômage. Le SPE a su utiliser tous les instruments à sa disposition pour assainir le marché du travail avec une efficacité absolument remarquable.

En quelques mois, notre taux de chômage a ainsi chuté de 3,9% en janvier 2010, à 2,8% en novembre dernier, avant de connaître un rebond dû à des raisons essentiellement saisonnières. Sur le front des RHT, l'embellie a également été spectaculaire puisque l'on est passé d'un pic de 81 entreprises touchées pour plus de 4400 travailleurs, à 17 entreprises pour 700 travailleurs en décembre dernier. Encore une fois, chapeau bas aux 189 collaborateurs du SPE pour avoir su anticiper et accompagner la reprise avec une telle efficacité.

Mais comme je le disais, 2010 a aussi été l'année d'une puissante dynamique de changements au sein du SPE. Je veux bien sûr parler de l'immense chantier qu'a constitué l'élaboration de la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail LEMT. Désormais, cette LEMT est le principal outil de travail du SPE et ses avantages sont considérables: simplification et modernisation des lois en vigueur, amélioration des outils de gestion du marché du travail, amélioration du suivi des demandeurs d'emploi, en particulier pour les jeunes.

L'année 2011 se présente donc déjà comme une nouvelle année d'engagement record pour les collaborateurs du SPE qui vont devoir se familiariser avec ce nouvel environnement de travail. Mais au vu de ce qui a été réalisé ces deux dernières années, je dois dire que je ne me fais aucun souci quant à leur capacité à relever ce nouveau défi.

Pour terminer ce bref message, je voudrais remercier sincèrement le chef de service, Marc Genilloud, qui signe ici son dernier rapport annuel pour le SPE. Durant 13 ans, il aura été le «modernisateur en chef» de ce service et sa contribution a donc été véritablement inestimable. Merci encore à tous les collaborateurs du SPE pour l'immense travail accompli jusqu'ici. Et je suis certain que les défis que nous réserve 2011, notamment avec l'intégration de la LEMT, seront relevés avec la même énergie.

Beat Vonlanthen

---

# Message du Chef du Service public de l'emploi

---

*2010 a été une année charnière pour le SPE, notamment avec l'acceptation en octobre de la loi sur l'emploi et le marché du travail. C'est également une année particulière pour moi puisque c'est la dernière que je passe à la tête de ce service.*



Marc Genilloud

---

Le SPE d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec la structure embryonnaire de 1996, année de la création des ORP, où la lutte contre le chômage était encore à ses balbutiements et où chacun se débrouillait avec les moyens du bord. Depuis ma nomination en 1998 à la tête de l'Office public de l'emploi (devenu SPE en 2003), j'ai pu constater à quel point notre système cantonal de gestion du marché de l'emploi et du chômage n'a cessé d'évoluer et de se professionnaliser. En une décennie, nous sommes passés d'un fonctionnement essentiellement passif à une structure véritablement active.

A l'heure du bilan, je fais fi de toute modestie et je peux en toute fierté affirmer que le SPE a fait du très bon «boulot». Depuis 2001, le taux de chômage du canton de Fribourg est systématiquement placé en dessous de la moyenne nationale (2,7 % contre respectivement 3,4 % pour la Suisse) et les ORP ont placé 68 % des demandeurs d'emploi qui nous ont été confiés. Il n'est évidemment pas possible de résumer l'activité du service en alignant ces deux seuls chiffres. Ils sont toutefois les signes tangibles des efforts et de la qualité du travail fourni au sein du SPE année après année.

A tout seigneur tout honneur! Ces bons résultats n'auraient pas pu être atteints sans les synergies que le SPE a développées au fil du temps avec ses nombreux partenaires que sont les entreprises, les communes, les partenaires sociaux, les membres des commissions cantonales actives dans le domaine du marché du travail, les autorités cantonales, etc. Construire un marché du travail équilibré est un travail d'équipe et je remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à ce succès.

Je pars serein. Je le suis d'autant plus que le SPE peut, depuis le 1er janvier 2011, s'appuyer sur une nouvelle «colonne vertébrale»: la loi sur l'emploi et le marché du travail LEMT. Cet outil moderne crée les conditions cadres pour que notre marché du travail cantonal continue à s'accorder le plus possible avec les mots équilibre et prospérité. Je sais également que les Fribourgeoises et les Fribourgeois pourront compter sur le professionnalisme et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs du SPE, dont j'ai pu apprécier les qualités tout au long de ces années. C'est à eux que j'accorde mon plus grand merci.

Bonne lecture!

Marc Genilloud

# Mission du SPE

*Le Service public de l'emploi est l'autorité cantonale qui traite du marché de l'emploi. Sa mission est de rendre ce marché le plus prospère et le plus équilibré possible.*

Que vous soyez une entreprise, une commune, un syndicat ou une association patronale, le SPE est à votre disposition pour répondre à vos besoins en ce qui concerne le marché du travail. Si vous êtes un particulier à la recherche d'un emploi ou si vous avez une question dans le cadre de votre travail, le SPE est aussi à votre service. L'action des 189 collaborateurs du SPE se mène sur deux fronts distincts, mais complémentaires:

- > La prévention et la lutte contre le chômage.
- > L'observation et la gestion du marché du travail notamment dans les domaines de la protection des travailleurs, de l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes et de la lutte contre le travail au noir.

En 2010, l'activité du SPE a été principalement marquée par l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi sur l'emploi et le marché du travail LEMT en octobre. Son objectif principal est de consolider et d'améliorer les outils que le canton utilise déjà pour réguler le marché de l'emploi et lutter contre le chômage. Les principales modifications apportées sont les suivantes: introduction de mesures de contraintes administratives dans les domaines de la sécurité et la santé au travail, du travail détaché et du travail au noir; renforcement du suivi et de la prise en charge des jeunes en difficulté pour leur intégration sur le marché de l'emploi; renforcement de la prise en charge des demandeurs d'emploi au bénéfice de prestations de l'aide sociale; inscription des demandeurs d'emploi auprès des ORP. La LEMT est entrée en vigueur le 1er janvier 2011.

## Organigramme



# Chômage

*Après deux années de crise, 2010 s'est immédiatement profilée sous le signe de la reprise.*

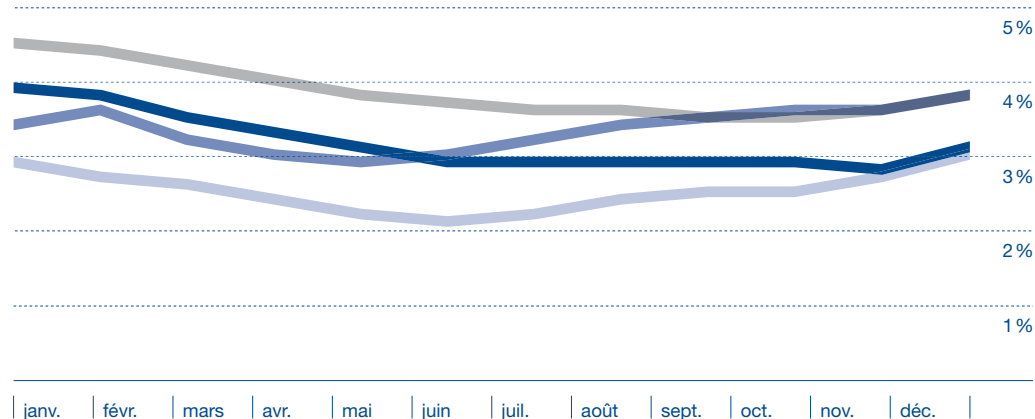
Comparativement au début de l'année, le taux de chômage a sensiblement diminué dans le canton, passant de 3,9 % en janvier à 3,1 % en décembre. Le nombre de personnes inscrites au chômage a nettement diminué jusqu'en juin, faisant chuter le taux de chômage de un point. Dynamisé par la bonne conjoncture, le taux de non-emploi, au lieu d'augmenter en été et à l'automne suivant en cela la traditionnelle tendance saisonnière, est demeuré à 2,9 % jusqu'en octobre et est même descendu à 2,8 % en novembre pour amorcer une remontée en décembre seulement.

Le taux moyen de chômage s'est établi à 3,2 % de la population active (3,3 % en 2009) et se situe en-dessous de la moyenne affichée au niveau national (3,9 %). La courbe des demandeurs d'emploi a suivi la même tendance, passant de 6,4 % en début d'année pour aboutir à 5,5 % en décembre.

Les chômeurs étaient ainsi 4 039 dans le canton de Fribourg en moyenne mensuelle. Les demandeurs d'emploi étaient 7 140. 66 % des demandeurs d'emploi l'ont été pour une courte durée (de 1 à 6 mois), 22 % pour une durée de 7 à 12 mois et 12 % pour une durée supérieure à un an. En 2010, 957 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage (742 en 2009).

2010	
2009	
2008	
Suisse 2010	

**Taux de chômage comparaison 2008/2009/2010 et comparaison Fribourg/Suisse 2010**



**Le SPE dispose de plusieurs outils pour lutter contre le chômage.**

### **Offices régionaux de placement ORP**

---

Le SPE chapeaute trois offices régionaux de placement: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Les ORP ont la mission de suivre les demandeurs d'emploi pour les soutenir et les conseiller dans leur recherche de travail et leur réintégration professionnelle. Les ORP appliquent la loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité LACI et en contrôlent la bonne application.

#### **Soutien aux demandeurs d'emploi**

En 2010, le personnel des ORP a apporté son soutien à 9 824 demandeurs d'emploi, ce qui représente une diminution de 11,5 % par rapport à l'année précédente.

Chaque conseiller en personnel assume en permanence la responsabilité du placement de 120 à 130 personnes. 95 % d'entre elles ont rencontré au moins une fois par mois leur conseiller en personnel pour un entretien. En moyenne mensuelle, les conseillers en personnel ont ainsi donné plus de 6 800 entretiens de conseil et de suivi et proposé 786 postes de travail, ce qui s'est traduit par 555 placements. Sur l'année, 62 % des personnes qui sont sorties du chômage ont retrouvé un emploi.

#### **Services aux entreprises**

Les ORP soutiennent également les entreprises en leur proposant du personnel ainsi que des aides à l'embauche. Les entreprises du canton ont ainsi annoncé chaque mois 302 postes vacants aux ORP, qui leur ont ensuite proposé des candidats selon leurs objectifs de recrutement.

En moyenne 52 stages professionnels se sont déroulés chaque mois au sein d'entreprises du canton. Durant l'année 779 stages de formation ou d'orientation ont été comptabilisés. Ces stages, selon leurs objectifs, permettent aux entreprises d'évaluer ou de former un demandeur d'emploi en contrepartie d'une participation financière minimale, voire nulle.

Les entreprises ont recruté en moyenne mensuelle 33 demandeurs d'emploi en tant qu'apprenti de plus de trente ans dans le cadre de l'allocation de formation. 151 sont occupés chaque mois dans le cadre de l'allocation d'initiation au travail, qui permet à l'entreprise d'adapter les compétences de l'employé à ses besoins spécifiques tout en bénéficiant d'une diminution de la charge salariale pendant le temps de formation.

#### **Médiation**

Les demandeurs d'emploi qui sont en litige avec les ORP, les caisses de chômage ou la section juridique du SPE ont la possibilité de recourir aux services d'un médiateur. 148 interventions ont été recensées en 2010.

---

## Collaboration interinstitutionnelle CII

—

Une partie de la population cumule des problèmes de chômage, de santé et de difficultés sociales. Cette situation entrave le retour sur le marché du travail et engendre précarité et exclusion sociale. Pour aider ces personnes, le canton de Fribourg a mis sur pied une collaboration interinstitutionnelle CII. La CII a pu être ancrée dans la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail LEMT, se dotant ainsi d'une base légale formelle.

En 2010, les ORP ont eu recours à la CII pour 34 situations simples (situations nécessitant un échange d'informations et une coordination des interventions entre les professionnels des ORP, de l'AI et / ou de l'aide sociale). Quant aux cas complexes (qui demandent une évaluation commune de la situation en raison du cumul de problématiques), 12 annonces ont été faites par les ORP. Les cas complexes ont été traités dans les espaces de coordination CII, qui sont composés d'un délégué de chacun des trois dispositifs partenaires de la CII ainsi que d'un médecin.

## Plan de relance

—

Pour parer les effets de la crise économique démarrée à l'automne 2008, le canton de Fribourg a préparé un plan de relance pour soutenir l'emploi et les entreprises de la région. Ce plan est entré en vigueur progressivement dès juin 2009 et s'est poursuivi en 2010. Le SPE a mis en place ou participé à l'élaboration de plusieurs de ces mesures centrée principalement sur l'accompagnement des personnes et des entreprises touchées par la crise:

---

### Mesure 2: Allocation d'insertion professionnelle des jeunes ayant achevé leur formation AIPJ

La mesure vise à promouvoir l'emploi des jeunes qui ont achevé leur formation professionnelle par l'octroi d'une allocation à l'entreprise qui crée un ou plusieurs nouveaux postes. Les ORP ont rendues 89 décisions positives en 2010.

---

### Mesures 4: Stages professionnels à l'Etat

Les primo-demandeurs d'emploi ayant achevé leur formation peuvent effectuer un stage de trois à six mois au sein d'un service de l'Etat. 25 demandeurs d'emploi ont ainsi bénéficié de cette mesure en 2010.

---

### Mesure 6: Perte de gain pour les demandeurs d'emploi

La mesure est gérée par la Caisse publique de chômage. Depuis son entrée en vigueur en septembre 2009, la Caisse a examiné 88 demandes et versé CHF 41 300.- à titre de prestations.

---

### Mesure 7: Formation continue dans les entreprises en RHT

En 2010, neuf entreprises ont fait appel à cette possibilité pour 104 travailleurs.

---

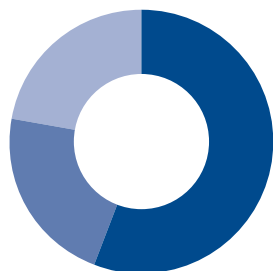
### Mesure 8: Portail de relance

Le SPE a mis sur pied un site Internet «Portail de relance» accessible depuis le site officiel de l'Etat de Fribourg qui oriente et informe sur les mesures du plan de relance fribourgeois.

# Rapport 2010

## Chômage

### Programmes d'emploi temporaire: répartition en 2010



■ Fournisseurs subventionnés	56 %
■ Associations à but non lucratif	22 %
■ Communes, Etat et hors canton	22 %

### Mesures actives du marché du travail MMT

Le secteur des MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins.

#### > Mesures d'emploi

programmes d'emploi temporaires PET, semestres de motivation SeMo, stages professionnels.

#### > Mesures de formation

cours, entreprises de pratique commerciale EPCO, stages de formation et d'orientation.

#### > Mesures spécifiques

allocations de formation AFO, allocations d'initiation au travail AIT, soutien à une activité indépendante SAI, contributions aux frais de déplacement quotidien et aux frais de déplacement et de séjour hebdomadaires.

L'année 2010 a été marquée par la création de deux nouvelles mesures gérées par le SPE, à savoir l'entreprise de pratique commerciale alémanique free win et l'Atelier de techniques de recherche d'emploi TRE.

#### Mesures d'emploi

Les PET visent à faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle rapide et durable des assurés. Ils portent sur des activités proches de la réalité et correspondent le mieux possible à la formation et aux aptitudes des assurés ainsi qu'à la situation sur le marché du travail. En 2010, 3 066 PET ont été octroyés. 56 % d'entre eux ont été organisés auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 22 % auprès d'associations à but non lucratif et 22 % auprès de communes, de l'Etat ou de PET hors canton. Le PET Frima 1606 géré par le SPE et qui a pour but la réalisation d'une maquette historique de la ville de Fribourg sur la base des plans de Martin Martini de 1606, a accueilli 68 assurés.

Les SeMo, qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation. Le SPE travaille avec cinq SeMo répartis sur le territoire cantonal. Durant l'année scolaire 2009-2010, 249 jeunes ont suivi un SeMo qui dure en moyenne six mois. Cette population reste la cible d'efforts particuliers en matière de soutien tant par l'intermédiaire des MMT mises à leur disposition que d'autres mesures discutées dans le cadre de la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté.

52 mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec la profession et le monde du travail.

#### Mesures de formation

Les plates-formes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 3 976 mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines (techniques de recherche d'emploi: 36%; langues: 35%; informatique: 12%; autres: 17%).

---

L'Atelier de techniques de recherche d'emploi a démarré le 22 novembre 2010. Il propose aux demandeurs d'emploi un module coaching et un module CV-Flash. A fin décembre, une centaine d'inscriptions ont déjà été enregistrées.

Autre mesure de formation: l'entreprise de pratique commerciale, qui permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion des commandes correspondent à celles d'une entreprise privée. Deux entreprises fribourgeoises sont gérées par le SPE, à savoir FRee Trading et son nouveau pendant alémanique free win, ouvert depuis le 5 juillet 2010. Elles ont accueilli 112, respectivement 35 assurés durant l'année. 779 stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

#### Mesures spécifiques

Parmi les 611 mesures spécifiques octroyées, 63 % constituent des allocations d'initiation au travail (pour les assurés au chômage ayant besoin d'une période de formation avant un engagement), 7 % des allocations de formation (pour les assurés de plus de 30 ans sans formation professionnelle), 11 % des contributions aux frais de déplacement et enfin 19 % des soutiens à une activité indépendante.

#### Répartition du budget MMT

Sur la base d'un budget de 19 millions de francs, 36 % de cette somme est alloué aux PET, 40 % aux cours et aux plates-formes, 24 % aux SeMo.

#### Programmes d'emploi qualifiant PEQ-LEAC

La loi cantonale sur l'emploi et l'aide aux chômeurs LEAC institue une mesure de réinsertion professionnelle qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit en leur offrant une occupation qualifiante au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association à but non lucratif. 125 contrats PEQ-LEAC ont été octroyés dont 67 % auprès d'associations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 33 % auprès d'entreprises privées. La durée moyenne est d'environ 3,5 mois. Trois personnes ont pu être engagées dans le cadre d'un contrat PEQ-LEAC pour assurer l'encadrement des participants des PET auprès de fournisseurs subventionnés.

#### **Aide pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle**

—  
Le SPE fournit à la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle un chef de projet pour le déploiement des mesures d'aide dans ce domaine, ainsi qu'une personne pour la gestion de la partie administrative.

L'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental. En 2010, le travail de la Commission a porté principalement sur trois mesures: le développement du «Case management», dont l'extension à la formation professionnelle permet aujourd'hui un suivi transversal des jeunes ; le renforcement de la Plateforme jeunes (base légale avec la LEMT) dont la mission est d'orienter, vers des solutions transitoires, toutes celles et ceux qui n'ont pas trouvé une solution de formation et l'adaptation de solutions transitoires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en difficulté.

---

# Marché du travail

---

*Le canton de Fribourg compte plus de 117 000 emplois à plein temps. Le SPE est l'autorité cantonale en charge de l'application des lois fédérales et cantonales en matière de protection des travailleurs, de travail détaché, des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et la lutte contre le travail au noir.*

## Inspection du travail

---

Les inspecteurs du travail interviennent lors d'actions ciblées ou sur demande, afin de garantir une politique de santé et de sécurité adéquate au sein de l'entreprise. Leurs interventions portent sur:

---

### › La protection de la santé et de la sécurité

La protection de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que de groupes de travailleurs particuliers (jeunes travailleurs, femmes enceintes).

---

### › La durée du travail

Contrôle des durées et autorisations pour le travail de nuit et du dimanche, le travail en continu et le travail à trois équipes ou plus.

---

### › Les locaux de travail

Contrôle des constructions et transformations de locaux professionnels, préavis d'autorisation de construire pour les entreprises.

## Protection de la santé et de la sécurité

L'Inspection du travail a effectué 275 visites d'entreprises en 2010 (184 en 2009) partiellement ou intégralement rémunérées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail CFST, en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents SUVA. L'Inspection du travail a également effectué 33 visites MSST (faisant intervenir des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail).

De manière générale, l'Inspection du travail a constaté une recrudescence des plaintes concernant la durée et les conditions de travail, telles que la violation de l'intégrité de la personnalité dans les entreprises.

Dans le domaine de la santé au travail, le laboratoire intercantonal de santé au travail LIST a examiné six échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Deux d'entre eux étaient positifs. Les propriétaires concernés ont reçu des conseils sur les mesures à prendre et l'Inspection du travail a enregistré ces cas pour en assurer le suivi.

L'Inspection du travail a effectué six investigations en hygiène du travail en collaboration avec le LIST dans des domaines aussi variables que les poussières, le formaldéhyde et les composants volatiles organiques COV, l'amiante et le climat des locaux.

### Dérogation à la durée normale de la semaine de travail

L'Inspection du travail délivre les permis de courte durée (moins de six mois). Les dérogations à la durée normale de la semaine de travail pour une période de plus de six mois font l'objet de décisions du SECO. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution. L'Inspection a délivré 171 permis et a rendu 25 décisions négatives sur l'ensemble des demandes reçues, visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2009	2010	2009	2010
Travail de nuit	52	86	93	196
Travail du dimanche	118	156	83	193
Travail en continu	1	2	5	14
Travail en 3 équipes	0	3	0	0
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>247</b>	<b>181</b>	<b>403</b>

L'Inspection du travail a repris une activité auparavant effectuée par le SECO: la tenue à jour du registre des entreprises industrielles. Trois assujettissements, 12 libérations et 16 modifications d'assujettissement ont été effectués.

### Approbation de plans – autorisation d'exploiter

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. En ce qui concerne les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2008	2009
Agrandissements (transformations) industriels	20	24
Autorisations d'exploiter	23	19
Entreprises non industrielles	518	564
<b>Total</b>	<b>561</b>	<b>607</b>

### Inspection de l'emploi

---

L'Inspection de l'emploi veille au respect sur sol fribourgeois des conditions minimales de travail et de salaire pour les travailleurs concerné par l'Accord sur la libre circulation des personnes ALCP, à savoir:

- les travailleurs détachés (envoyés par une entreprise de l'UE pour une durée de 90 jours maximum).
- les travailleurs de l'UE engagés par une entreprise suisse pour une durée de 90 jours maximum.
- les indépendants de l'UE.

### Annonces obligatoires

Une prestation de services dans le cadre de l'ALCP peut être fournie sur simple annonce. Cette procédure est obligatoire. Le secrétariat de la Commission de surveillance du marché du travail, assumé par le SPE, a ainsi traité 2973 annonces pour 4094 travailleurs (2207 travailleurs détachés, 1277 prises d'emploi en Suisse et 610 prestataires de services indépendants).

Ces 4094 travailleurs soumis à l'annonce obligatoire (< 90 jours par année) ne représentent toutefois que 428 équivalents plein-temps, soit 0,36 % de tous les emplois recensés dans le canton de Fribourg.

### Contrôles

L'Inspection de l'emploi contrôle uniquement les secteurs non couverts par une convention collective de travail CCT. 487 contrôles portant sur 895 travailleurs ont été réalisés en 2010. 85 % des entreprises contrôlées sont en conformité avec la loi. Les infractions les plus fréquentes sont celles relatives au devoir d'annonce avant d'effectuer une prestation de service en Suisse. L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche a permis de récupérer CHF 52 000.- de salaire au profit des travailleurs détachés.

### Enquêtes

Sur mandat de la Commission de surveillance du marché du travail, l'Inspection de l'emploi réalise des enquêtes afin de vérifier que les salaires en usage ne font pas l'objet d'une sous-enchère abusive et répétée dans les secteurs professionnels non couverts par une CCT. L'Inspection de l'emploi a également réalisé trois enquêtes sur les conditions salariales et sociales dans les secteurs du commerce de détail, des instituts de beauté et de location de services. Ces études ont démontré qu'il n'y avait pas de sous-enchère salariale abusive et répétée dans ces secteurs.

### Inspection du travail au noir

---

Le SPE est l'autorité cantonale au sens de la législation fédérale pour la lutte contre le travail au noir LTN. L'Inspection du travail au noir effectue les contrôles nécessaires auprès des employeurs pour détecter les indices de travail au noir, à savoir:

---

› la non-déclaration des travailleurs aux assurances sociales obligatoires et aux impôts à la source.

---

› l'emploi de main-d'œuvre étrangère sans autorisation de travail préalable.

---

› la non-déclaration du revenu de personnes touchant des prestations sociales (chômage, AI).

L'Inspection du travail au noir se compose de deux entités différentes dans le canton de Fribourg: d'une part, deux inspecteurs rattachés au SPE et d'autre part les inspecteurs du secteur de la construction, dépendants de la Commission paritaire de contrôle dans la construction. Le SPE délègue à ces derniers par mandat de prestations les inspections dans les secteurs de la construction ainsi que dans celui du nettoyage industriel.

#### **Contrôles**

L'Inspection du travail au noir a effectué 518 contrôles concernant 1 648 travailleurs. Hormis le secteur de la construction, ce sont ceux de l'agriculture, ainsi que de l'hôtellerie-restauration qui ont fait l'objet d'une attention particulière en 2010. Parmi ces contrôles, 171 entreprises (une sur trois) pour 333 travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non respect des autorisations en matière de droit des étrangers.

#### **Collaboration et prévention**

Une rencontre avec les autorités chargées de la lutte contre le travail au noir a été organisée. Différents aspects relatifs à la collaboration fructueuse entre le SPE, la police, l'Office des juges d'instruction, le Service de la population et des migrants, la SUVA, l'Etablissement cantonal des assurances sociales et le Service des contributions ont été abordés. Cinq cours sur le thème du travail au noir ont été donnés aux candidats à la patente pour établissements publics.

#### **Placement privé et location de services**

Le SPE délivre les autorisations nécessaires à l'ouverture d'une agence privée de placement et de location de services. Le service assure également la surveillance de ces établissements.

#### **Autorisations**

Le SPE a délivré 35 autorisations en 2010, soit 22 pour le placement privé et 13 pour la location de services. Cinq autorisations ont été supprimées à la suite de cessation d'activités ou de fusion avec d'autres entreprises et une suite à la faillite d'une entreprise de location de services.

Le SPE a également préavisé favorablement auprès du SECO 14 demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontalière et le placement privé intéressant l'étranger.

#### **Contrôles**

Dix investigations ont été menées afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Trois entreprises se sont conformées aux dispositions légales et ont requis une

autorisation. Une entreprise a arrêté son activité de location de services. Quatre affaires sont encore en cours et deux cas ne tombent pas dans le champ d'application de la loi fédérale sur le placement privé et la location de services LSE.

Les pratiques illicites constatées lors des contrôles concernent notamment les décomptes de salaires erronés, la déduction illicite des frais d'équipements de protection ou de loyers, les infractions à la loi sur les étrangers, ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats. Le règlement de l'horaire de travail dans le contrat de mission a souvent donné lieu à des remarques. L'horaire de travail n'avait pas été correctement convenu ou alors les travailleurs n'avaient pas été payés correctement sur la base de l'horaire de travail fixé. De plus, nombre de contrats contenaient une clause rendant le travailleur seul responsable des heures manquantes et reportant ainsi le risque d'entreprise, qui incombe uniquement à l'employeur, au travailleur.

Le service a prononcé cinq sanctions administratives à l'encontre des agences de placement privé et/ou de location de services (quatre avertissements et un refus d'octroi d'autorisation de pratiquer pour une année).

En 2009, 685 personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 5 666 personnes, ce qui correspond à 2 380 890 heures de mission.

#### **Observatoire fribourgeois du marché du travail**

---

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi ORTE:

- 
- › Evolution du chômage en Suisse romande par branche économique (janvier, avril, juillet, octobre 2010)

---

  - › Evolution du travail intérimaire en Suisse (décembre 2010)

---

  - › Présentation du rationnement des denrées alimentaires aux grandes communes fribourgeoises dans le cadre de l'Approvisionnement économique du pays (novembre 2010)

---

  - › Enquête exploratoire sur le chômage et l'âge dans le canton de Fribourg de 2005 à 2010 (décembre 2010)

---

  - › Mise en conformité des nomenclatures professionnelles Plasta-OFS (novembre 2010)

---

  - › Bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2010)

---

  - › Bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2010)

---

  - › Bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2010).

---

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé sur l'ensemble de l'année au groupe RA Viador, qui a continué à développer de nouvelles requêtes dans le cadre de l'introduction du nouveau système informatique de gestion du chômage NC Plasta. Il a également participé au groupe Lamda X qui a élaboré et développé un catalogue de requêtes pour la gestion des Mesures du marché du travail MMT.

### **Approvisionnement économique du pays**

—

Le SPE a également pour tâche de coordonner l'ensemble des mesures visant à garantir en cas de crise l'approvisionnement des ménages et des entreprises en biens et services d'importance vitale. L'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays OCAE réunit ainsi, en plus du SPE, les compétences de plusieurs services de l'Etat, dont l'Office de la circulation et de la navigation, le Service de l'environnement, le Service de l'agriculture et le Service des transports et de l'énergie.

L'OCAE a mis sur pied une formation destinée aux grandes communes de plus de 10 000 habitants. En effet, ces communes doivent être en mesure de déployer efficacement les plans de rationnement des aliments, de l'huile de chauffage et des carburants dans le délai prévu de trois mois. Elles doivent en outre maîtriser le logiciel qui est fourni par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE.

### **Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail OCCT**

—

Le SPE assure le secrétariat de l'Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail. Le service coordonne l'action de cet office en vue d'une conciliation ou d'un arbitrage des différends d'ordre collectifs. En 2010, l'OCCT s'est réuni à trois reprises pour intervenir dans deux conflits entre partenaires sociaux.

## Décisions et avis de droit

---

En qualité d'autorité cantonale, le SPE, par le biais de sa section Juridique, a rendu 6 914 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail, selon la répartition suivante:

---

› Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité: 4 697

---

› Aptitudes au placement et autres décisions: 277

---

› Remises de l'obligation de restituer: 98

---

› Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail: 1 842

La section Juridique a enregistré 563 oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 486 décisions sur opposition, dont 69 % ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 22 % ont été admises, 6 % ont été partiellement admises et 3 % ont été rayés du rôle. En 2010, 29 recours ont été interjetés auprès du Tribunal cantonal contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 49 affaires. Le Tribunal administratif a rendu 32 arrêts. 69 % des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 19 % ont été admis, aucun n'a été partiellement admis et 12 % ont été rayés du rôle.

## Réductions de l'horaire de travail et intempéries

---

L'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail RHT garantit une compensation convenable aux travailleurs d'une entreprise qui subit une perte passagère de travail due à des facteurs d'ordre économique et qui veut ainsi éviter de recourir au licenciement. L'assurance-chômage verse des indemnités qui couvrent en partie les frais de salaire des employés touchés par cette perte de travail.

L'indemnité en cas d'intempéries fait de même pour les travailleurs qui doivent cesser leur activité à cause de mauvaises conditions météorologiques. Les branches d'activité ayant droit à l'indemnité en cas d'intempéries sont notamment le bâtiment et génie civil, la charpenterie, la taille de pierre et carrières, la construction de voies ferrées et de conduites en plein air, les aménagements extérieurs, la sylviculture (exceptée l'activité accessoire d'une exploitation agricole), les scieries.

Alors que les RHT n'étaient accordées que pour une durée de trois mois, elles sont octroyées pour une durée de totale de 24 mois depuis le 1er avril 2010, cela pour répondre au plan de relance de la Confédération. Au total les heures chômées pour RHT et intempéries ont été de 224 204 en 2010, alors qu'elles avaient atteints le record de 1,3 millions en 2009 au plus fort de la crise économique.

La baisse est donc nette, mais le nombre des RHT accordé reste encore élevé par rapport au niveau des années précédant la mauvaise conjoncture (28 000 environ en 2008 et 17 500 en 2007). En moyenne mensuelle, 440 travailleurs ont été concernés par la RHT.

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2009	2010	Suisse	2009	2010	Suisse
Janvier	1 304	1 107	54 605	66 212	51 916	2 784 930
Février	2 117	903	45 158	130 942	38 873	2 237 956
Mars	2 412	579	39 539	169 856	28 639	2 102 789
Avril	2 612	905	37 007	177 220	31 439	1 557 344
Mai	2 966	585	23 759	173 985	21 321	1 058 292
Juin	2 718	141	19 926	146 981	8 687	993 013
Juillet	2 152	261	11 916	125 369	9 872	604 375
Août	1 574	92	9 996	70 878	4 321	516 411
Septembre	1 797	140	9 335	91 912	7 273	506 473
Octobre	1 559	315	9 246	77 176	10 385	492 645
Novembre	1 532	122	7 277	77 691	5 215	393 320
Décembre	897	133	6 390	44 096	6 266	341 496

La mesure 7 du plan de relance fribourgeois donne la possibilité aux entreprises en RHT de former leurs employés pendant les heures chômées, les frais de formation étant tout ou partiellement pris en charge par le canton. Depuis le début de la mesure, en août 2009, 24 entreprises ont fait appel à cette possibilité pour 285 travailleurs.

---

# Services généraux

---

## Communication

—

Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois, plus de 20 000 entrées sont enregistrées. Le service a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site. L'ensemble de la communication du service a également été adapté aux règles de la nouvelle identité visuelle de l'Etat.

## Informatique

—

Le SPE a poursuivi le renouvellement de son parc informatique (serveur de la téléphonie notamment). L'adaptation (formations, tests de capacité, etc.) au nouveau système de gestion électronique des documents, ainsi que du nouveau système fédéral d'administration des données des demandeurs d'emploi PLASTA, installés en juin 2009, s'est poursuivie pendant 2010. L'informatique du service s'est en outre convertie à Office 2007.

## Comptabilité

—

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales, de CHF 21,5 millions. En outre, CHF 1 471 847.– ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté CHF 654 677.–, les PEQ associations CHF 546 252.– et les PEQ canton et communes CHF 270 918.–. Au 31 décembre 2010, le capital du Fonds se montait à CHF 13,2 millions.

---

# Ressources humaines

---

Le SPE compte 189 collaborateurs (95 femmes et 94 hommes), pour 172,7 équivalents plein temps. Il y a eu 26 engagements auprès des différentes sections. 138 personnes travaillent dans les ORP, dont 28 dans le secteur des Mesures actives du marché du travail. La section Marché du travail compte 18 collaborateurs. Le solde de l'effectif est réparti entre la direction (4), la section juridique (13), les services généraux (10), ainsi que les unités «Organisation et projets» (4) et «Ressources humaines» (2), cette dernière unité étant administrativement rattachée à la Direction de l'économie et de l'emploi.

Chaque collaborateur a pu bénéficier en moyenne de 4,5 jours de formation, soit un total de 853 jours. Six conseillers en personnel ont été inscrits à la formation en vue de l'obtention du brevet fédéral. 25 personnes ont suivi une demi-journée d'information du SPE, qui décrit les missions, les tâches et les procédures de travail.

En 2010, le taux d'absentéisme pour maladie du SPE est de 4,3%. Ce résultat est le fruit notamment de l'important travail de sensibilisation à la problématique de l'absentéisme qui a été mené auprès des chefs d'unité par les ressources humaines, ainsi que de l'encadrement et du suivi régulier apporté aux collaborateurs absents.

# Adresses utiles

<b>Service public de l'emploi SPE</b>		<b>Téléphone</b>	<b>Fax</b>
Bd de Pérolles 24 Case postale 189 1705 Fribourg	Inspection du travail	T +41 26 305 96 75	T +41 26 305 95 97
	Inspection du travail au noir	T +41 26 305 96 00	F +41 26 305 95 97
T +41 26 305 96 00 F +41 26 305 95 99	Libre circulation des personnes et travailleurs détachés	T +41 26 305 96 00	F +41 26 305 95 97
	Approvisionnement économique du pays	T +41 26 305 96 00	F +41 26 305 95 97
spe@fr.ch www.fr.ch/spe	Observatoire fribourgeois du marché de l'emploi	T +41 26 305 97 16	F +41 26 305 95 97
	Secrétariat de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits de travail OCCT	T +41 26 305 96 68	F +41 26 305 95 97
	Licenciements collectifs	T +41 26 305 96 68	F +41 26 305 95 97
	Placement privé et location de services	T +41 26 305 96 42	F +41 26 305 95 97
	Réduction d'horaire de travail et Intempéries	T +41 26 305 96 57	F +41 26 305 95 98
	Portail de relance du canton de Fribourg relance@fr.ch, www.fr.ch/relance	T +41 26 305 95 95	F +41 26 305 95 85
	Mesures du marché du travail Rte de Riaz 18, 1630 Bulle	T +41 26 305 96 05	F +41 26 305 95 96

	<b>ORP</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Fax</b>
<b>Pôle placement Centre</b> T +41 26 305 95 80 orf@fr.ch	<b>ORP Centre</b> <b>District de la Sarine</b> Rte des Arsenaux 15, 1700 Fribourg	T +41 26 305 96 06	T +41 26 305 95 89
	<b>ORP Sud</b> <b>District de la Gruyère</b> Rte de Riaz 18, 1630 Bulle	T +41 26 305 96 10	F +41 26 305 95 79
<b>Pôle placement Sud</b> T +41 26 305 95 81 orb@fr.ch	<b>ORP Sud</b> <b>District de la Glâne</b> Place St-Jacques 61, 1680 Romont	T +41 26 305 96 13	F +41 26 305 95 77
	<b>ORP Sud</b> <b>District de la Veveyse</b> Rue de Vevey 25, 1618 Châtel-St-Denis	T +41 26 305 96 12	F +41 26 305 95 78
	<b>ORP Nord</b> <b>District de la Singine</b> Schwarzseestrasse 5, 1712 Tavel	T +41 26 305 96 15	F +41 26 305 95 69
<b>Pôle placement Nord</b> T +41 26 305 95 82 ort@fr.ch	<b>ORP Nord</b> <b>District du Lac</b> Bernstrasse 22, 3280 Morat	T +41 26 305 96 17	F +41 26 305 95 68
	<b>ORP Nord</b> <b>District de la Broye</b> Rue Saint-Laurent 5, 1470 Estavayer-le-Lac	T +41 26 305 96 18	F +41 26 305 95 67

Renseignements et informations: [www.fr.ch/spe](http://www.fr.ch/spe)

---

# Impressum

---

© **Service public de l'emploi SPE**

Bd de Pérolles 24, 1700 Fribourg  
[www.fr.ch/spe](http://www.fr.ch/spe)

—

**Graphisme & Conception**  
[macmac.ch](http://macmac.ch)

—

**Imprimé sur papier FSC**